ardèche
LE CONSEIL GENERAL

ACTE DE NAISSANCE.

Mairie de Joyeuse

L'an mil huit cent soixante-huit, le seize du mois de novembre, à onze heures du matin

Par devant nous soussigné [1] Henri Théodore Vielfaure, Maire et Officier de l'état civil de la commune de Joyeuse canton de Joyeuse département de l'Ardèche, est comparu :

[2] Louis Goubert âgé de vingt neuf ans, profession de journalier demeurant à [3] Joyeuse

N° 61

lequel nous a (*) présenté (*) un enfant du sexe [4] Masculin [5] né le [6] seize novembre à trois heures du matin à [7] la Bourgade commune de [8] Joyeuse (*) enfant [9] légitime de [10] lui déclarant (*) et de [11] Marie Courrel son épouse [12] âgé de vingt un ans, ménagère auquel enfant (*) le dit comparant a déclaré donner les prénoms de [13] Louis-Marius

Goubert Louis Marius

Lesdites déclaration (*) et présentation faites (*) en présence de [14] Louis Cassagne âgé de cinquante deux ans, profession de gendarme retraité demeurant à Joyeuse, voisin des [15] parents et de [16] François Bayot âgé de quarante trois ans, profession de serrurier demeurant à [17] Joyeuse

Après lecture du présent acte, [18] le déclarant et les témoins ont signé avec nous.

Cassagne

Goubert Bayot

ACTE DE NAISSANCE.

Mairie de Joyeuse

L'an mil huit cent soixante-huit, le premier du mois de décembre, à trois heures du soir

Par devant nous soussigné [1] Henri Théodore Vielfaure, Maire et Officier de l'état civil de la commune de Joyeuse canton de Joyeuse département de l'Ardèche, est comparu :

[2] Charles-Joseph-Eldin âgé de trente trois ans, profession de brigadier de gendarmerie demeurant à [3] Joyeuse

N° 62

lequel nous a (*) présenté (*) un enfant du sexe [4] Masculin [5] né le [6] premier décembre à deux heures du matin à [7] la grande route commune de [8] Joyeuse (*) enfant [9] légitime de [10] lui déclarant (*) et de [11] Marie-Louise Arsac son épouse [12] âgé de vingt trois ans, ménagère auquel enfant (*) le dit comparant a déclaré donner les prénoms de [13] Léon-Charles-Joseph

Eldin Léon Charles Joseph

les dites déclaration (*) et présentation faites (*) en présence de [14] Louis Cassagne âgé de cinquante deux ans, profession de gendarme retraité demeurant à Joyeuse, voisin des [15] parents et de [16] Jacques Faure âgé de cinquante ans, profession de gendarme retraité demeurant à [17] Joyeuse, voisin des parents

Après lecture du présent acte, [18] le déclarant et les témoins ont signé avec nous.

Eldin Faure Cassagne

Archives départementales de l'Ardèche

Toute réutilisation des données publiques en ligne doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des Archives départementales de l'Ardèche.